

Instructions pour le remplacement de la corde du dispositif de renvoi système IMMOOS type Stopbloc 2

Complément aux instructions d'utilisation Dispositif de renvoi système IMMOOS type „STOPBLOC 2“

Le remplacement de la corde ne peut être effectué que par le fabricant ou une personne autorisée par le fabricant.

La corde du dispositif de renvoi système Immoos type „STOPBLOC 2“ doit être remplacée en fonction des critères suivants:

- Cordes endommagées, remplacement immédiat
- Cordes rarement utilisées ou non utilisées (vieillesse), remplacement après 8-10 ans
- Remplacement de la corde après qu'elle ait atteint l'énergie de descente de 7'500'000 joules (Norme EN 341, point 3.2)

La date de fabrication est indiquée sur la corde.

La corde est une corde spéciale. Seule la corde spéciale 9 mm EVAC-Static est approuvée et peut être installée.

